



TARIFS à compter du 01/01/2026

DROIT DE PLACE

FORAINS	véhicule compris +le mètre linéaire +forfait électrique	= FORFAIT =	9,00€ les 3 ml 5,00€	Ruis 2€ le ml supplémentaire
VOITURES EXPOSÉES			7,00€	
MATÉRIEL AGRICOLE: tracteur seul tracteur+véhicule autres matériels dans zone agricole(forfait elec de 5€)			25,00€ 35,00€ 0,6€/m²	
ANIMAUX			gratuit	
VOLAILLE	poule,canard,oie,dinde, pigeon,lapin,etc..		par voiture par remorque/camionnette par camion professionnel	6,00€ 10,00€ 50,00€
BUVETTE SANS RESTAURATION association commerce commune			40,00€ 50,00€	
BUVETTE AVEC RESTAURATION association restauration privée sans boisson(suivant décision comité)			50,00€ ??	
RESTAURATION RAPIDE:food-trucks ou forain(sur réservation)			50,00€	